

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°41/2026****OBJET : MISE EN PLACE D'UNE ETUDE DIRIGEE**

Conseillers en exercice :	27
Présents :	25
Excusés :	2
Pouvoirs :	2
Votants :	27

SÉANCE DU 27 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 27 mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 21 mai 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire, Jean-François PIOVESANA, Martine LIPUMA, Christian GORACCI, Olivia LEVINGSTON, Pierre BRANCATO, Joëlle BOUHELIER, Ibrahim DAHER, Adjoint, Marc MONIER, Patrick LECLERCQ, Lydie CHRETIENNOT, Vincenzo MARCIANO, Laurence MARGAILLAN, Agnès MOREAU, Christine VAUTRIN, Eric ROMAN, Cédric CHAUDET, Céline VERSACE, Nadège ISOARDO, Sylvain SEVAJOL, Pierre PARISSIADIS, Pauline ROMAN, Cyril MALBERT, David DU PARC, Eve BENDER, Conseillers Municipaux.

PROCURATIONS : Anne BOUREL DE LA RONCIERE a donné pouvoir à Sylvain SEVAJOL, Grégory MARCUCCI a donné pouvoir à Eve BENDER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Pauline ROMAN

Madame Levingston, Adjointe déléguée aux affaires scolaires, indique que l'école élémentaire Jean Monier souhaite mettre en place à compter de la rentrée de septembre, un dispositif d'accompagnement aux devoirs intitulé « Devoirs faits », sous la forme d'une étude dirigée encadrée par des enseignants.

Ce dispositif s'adresse en priorité aux élèves de CM1 et CM2, tout en restant ouvert aux autres niveaux (CP, CE1 et CE2) dans la limite des places disponibles. Il a pour objectif d'offrir aux élèves un cadre de travail calme et structuré, ainsi qu'un accompagnement méthodologique pour la réalisation de leurs devoirs.

Organisation :

- Jours : les lundis et jeudis, de 17 h à 18 h
- Encadrement : 4 enseignantes volontaires, avec 2 enseignantes présentes chaque soir
- Groupes : 2 groupes constitués par séance
- Effectifs : entre 12 et 15 élèves par groupe (ouverture d'un groupe à partir de 12 inscrits, clôture à 15)

Modalités d'inscription :

- Inscription lors du dépôt du dossier scolaire au mois de mai
- Inscription en garderie (responsabilité périscolaire de 16h30 à 17h)
- Engagement demandé sur un trimestre complet
- Attribution des places selon l'ordre d'inscription (premier inscrit, premier servi)

Ce dispositif sera proposé dans un premier temps à titre expérimental (phase test), afin d'en évaluer le fonctionnement et les bénéfices pour vos enfants.

Participation financière :

- Une participation de 3€ par séance et par enfant sera demandée aux familles.

Monsieur le Maire **DEMANDE** au Conseil Municipal :

D'APPROUVER la mise en place d'une étude dirigée au sein de l'école élémentaire Jean Monier,

D'APPROUVER la tarification aux familles de 3€ par séance.

Le Conseil Municipal, l'exposé de l'Adjoint, Rapporteur, entendu, et après en avoir délibéré :

APPROUVE la mise en place d'une étude dirigée au sein de l'école élémentaire Jean Monier,

APPROUVE la tarification aux familles de 3€ par séance.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le *04/06/2026*
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le *04/06/2026*

Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

La secrétaire de séance,
Pauline ROMAN



A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized initials 'PR', representing Pauline Roman.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.